

AU FIL DE LA SEMAINE

SANTÉ Lors de la Foire de Châlons, l'Adasea de la Marne et la MSA ont rappelé les signaux d'alerte auxquels il faut être attentif pour détecter un(e) exploitant(e) ou un(e) salarié(e) en mal-être ainsi que les structures et dispositifs existant à solliciter le plus tôt possible.

Mal-être agricole : l'identifier et appeler les structures d'aide

Une moisson très décevante, des élevages confrontés à la maladie, des vignes impactées par une pluviométrie importante, sont autant de facteurs qui risquent de fragiliser des exploitations dans les mois à venir. « Face à cette situation, il faut se soucier des autres pour détecter les exploitants qui ne vont pas bien et les orienter vers les dispositifs adéquats avant que cela n'aille trop mal », alertait Constant Floquet, président de l'Adasea de la Marne, porteur du dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (Réagir), lors de la conférence « Prévention du mal-être agricole » à la Foire de Châlons. Il ne faut effectivement pas trop attendre pour demander de l'aide, un conseil que donnent souvent les exploitants pris en charge comme Françoise R.⁽¹⁾ ou Paul-Marc Meunier (voir encadré).

Des signaux qui alertent

Mais comment se rendre compte qu'il est temps de demander de l'aide ? Quels sont les signaux d'alerte pour détecter une personne en mal-être ? « Quand on ne trouve pas le sommeil, quand les soucis tournent



L'accumulation de plusieurs de ces signaux faibles chez une personne est le signe d'un mal-être qui s'installe et doit alerter l'entourage.

en rond dans la tête avec la sensation qu'on ne va pas s'en sortir, c'est un signal », explique Delphine Deguerne, psychologue du travail. Depuis un an, 80 sentinelles ont été formées par la MSA dans la Marne pour détecter les exploitants en mal-être grâce aux signaux faibles ci-contre (voir illustration). « Notre rôle va jusqu'à poser la question « as-tu des idées suicidaires ? » à un exploitant chez qui on détecte un mal-être, explique Mickaël Jacquemin, agriculteur et sentinelle. En cas de risque suicidaire important chez une personne, nous savons vers qui les orienter. Il faut également accompagner les salariés d'un exploitant qui ne va pas bien car son mal-être se répercute sur l'entourage. Les jeunes retraités constituent aus-

si une population à risque car ils souffrent souvent de solitude ».

Deux structures d'aide

Qui appeler quand ça ne va plus ou vers qui orienter une personne en mal-être ? Le dispositif Réagir de l'Adasea de la Marne permet à l'agriculteur de retrouver sa capacité à gérer, à décider, et l'aide à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation. Chaque exploitant est suivi par un accompagnateur unique qui a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

Agriculteur et suivi par Réagir pendant trois ans

Paul-Marc Meunier, exploitant en polycultures, horticulture et maraîchage, a été accompagné par la cellule Réagir pendant trois ans. « Des problèmes d'entente avec mon frère avec qui j'étais en Gaec car nous n'avions pas les mêmes objectifs de vie ajoutés à la mauvaise récolte de 2016 et un chiffre d'affaires en horticulture en chute libre m'ont entraîné vers le fond. Je me suis demandé si j'étais compétent. J'ai même eu des idées suicidaires. Un collègue m'a poussé à contacter Réagir. Le plus difficile, psychologiquement, a été d'appeler et d'expliquer la situation. Après tout le processus s'est mis en route. Une accompagnatrice Réagir est venue sur l'exploitation, a examiné les documents comptables sans jugement. Des choses que je ne voyais pas lui ont sauté aux yeux : je travaillais à perte sur certaines productions. Elle m'a proposé des pistes d'actions mais je suis toujours resté maître des décisions finales. Les rapports avec les partenaires (banque, MSA...) se sont également améliorés grâce à Réagir. Mon seul regret est de ne pas avoir appelé Réagir beaucoup plus tôt quand la situation était moins catastrophique ».

Viticultrice en mal-être aidée par la MSA

Françoise R., cogérante d'une exploitation agricole et viticole avec son mari, a été accompagnée par la MSA suite à un accident. « En 2019, je suis tombée d'un escalier escamotable. Résultat : vertèbres cassées, pied cassé et opération. En fait, le corps avait dit « stop », il n'en pouvait plus. Si cet accident ne s'était pas produit, cela aurait pu se traduire par une maladie ou une fin tragique car j'avais des idées suicidaires. Avant cet accident, j'étais dans une situation de mal-être en raison de difficultés accumulées au fil du temps : dépression de mon mari, parents vieillissants ayant besoin d'aide, perte d'un enfant... Je me sentais obligée d'être là pour tout le monde, d'assumer, de ne jamais me plaindre. Suite à cet accident, mon mari a contacté la MSA qui m'a mis en relation avec un médecin du travail MSA, une assistante sociale et une psychologue. J'ai participé une fois par mois à un atelier autour des thématiques « prendre soin de soi ». Au départ, je n'avais pas envie de parler de mes problèmes. Petit à petit, j'y suis parvenue et j'ai réussi à m'épanouir. Nous avons appris à nous connaître et à nous reconstruire. Aujourd'hui, je sais dire « non, je ne peux pas ». Je prends également le temps de faire les choses sans courir ».

Des structures d'aide à solliciter sans attendre

- Réagir : accompagnement individualisé dédié aux agriculteurs en difficulté (économiques, techniques, juridiques, santé...) : 03 26 04 74 09 ou contact@reagir-marne.fr
- MSA Marne-Ardenne-Meuse : 09 69 39 29 19 (service Agri'Ecoute 24h/24 et 7j/7 au prix d'un appel local) ou mal_etre.blf@mam.msa.fr
- Votre médecin traitant
- Prévention du suicide : 31 14 (numéro national gratuit pour une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7)
- SAMU en cas d'urgence : 15

« Après un diagnostic, nous proposons des pistes d'actions pour sortir peu à peu des difficultés, explique Marie Decovemacker, accompagnatrice Réagir. Tous les partenaires de l'exploitation sont également mis autour de la table pour que les décisions de l'exploitant soient bien comprises et acceptées par tous ». De son côté, la MSA Marne-Ardenne-Meuse aide les exploitants en difficulté sur le volet santé et social. « Nous les informons sur les droits et les dispositifs adaptés à leur situation, explique Nadine Delouette, travailleuse sociale à la MSA. Puis

nous leur proposons des actions et démarches à entreprendre, avec si besoin une orientation vers d'autres interlocuteurs (médecin du travail MSA, psychologue, cellule Réagir...). Nous aidons à mettre en œuvre ces actions car tout peut être difficile à réaliser, même aller voir son médecin. Des ateliers collectifs comme « prendre soin de soi » peuvent compléter cet accompagnement individuel ».

1 : Le prénom a été modifié pour des raisons de confidentialité.

Deux nouveaux outils lancés en septembre

Réagir vient de lancer **PrévAgri**, un outil d'auto-évaluation pour les exploitants agricoles, en accès libre sur son site internet : <https://www.reagir-marne.fr/auto-evaluation/>. En une vingtaine de minutes et 35 questions, PrévAgri leur offre une vision complète de leur situation sur quatre aspects essentiels de leur vie professionnelle : économique, santé, social et juridique. Les réponses permettent à Réagir d'orienter, si besoin, l'exploitant s'auto-évaluant vers les dispositifs d'accompagnement les plus appropriés pour qu'il puisse retrouver de la sérénité dans sa vie professionnelle. De son côté, la MSA Marne-Ardenne-Meuse lance **une aide au répit administratif**. Elle permet à un exploitant en épuisement professionnel de faire appel à une assistance administrative pendant cinq jours pour un apurement en termes de secrétariat administratif (gestion des factures, paiements, courriers, tri et classement de documents...), d'obligations réglementaires (registre d'élevage, déclaration des revenus professionnels MSA, déclaration de revenus aux impôts...) et de soutien numérique. L'accès à cette aide est déclenché par le travailleur social accompagnant l'exploitant.

En bref

■ Prêts garantis par l'État : Barnier en promet « pour les exploitations qui en ont besoin »

Alors que de nombreuses productions sont en crise (céréales, viticulture, ruminants, etc.), le Premier ministre a annoncé vouloir mettre en place des prêts garantis par l'État lors de sa visite au Sommet de l'élevage le 4 octobre. « Avec les banques disponibles - il y en a beaucoup qui sont partenaires du monde agricole -, nous allons organiser ce dispositif de prêts à taux garantis par l'État pour les exploitations qui en ont besoin », a-t-il déclaré à la presse.

■ Normes : Barnier veut « faire une pause », sans précision sur la méthode pour l'instant

Interrogé sur France 2 à la veille de son déplacement au Sommet de l'élevage, le Premier ministre Michel Barnier a promis, le 3 octobre, de « faire une pause sur les normes » pour « encourager » les agriculteurs touchés par les crises. « Ces agriculteurs qui sont touchés par des crises sanitaires, des mauvaises récoltes, méritent d'être encouragés. Ils en ont ras le bol. Ras le bol des contraintes, des règles et des contrôles. Donc on va faire une pause sur les normes », a-t-il déclaré. « Ils travaillent beaucoup de manière vitale pour faire vivre, pour nourrir les Français avec de la nourriture saine, équilibrée, diversifiée, traçable », a souligné Michel Barnier.